

ECH@ du RÉSEAU

N°76

Vendredi 9 juillet 2021

Nous allons suspendre la parution de l'ÉCH@ du RÉSEAU jusqu'à la fin du mois d'août, car nos disponibilités seront réduites pendant ce temps de vacances, mais, en cas d'informations importantes, il pourra être diffusé un numéro succinct ou un mail spécial. Merci de votre compréhension.

ÉDITO

Terra Fecundis, faut-il crier victoire ? Pour la première fois en France, un système d'exploitation de la main-d'œuvre étrangère dans le secteur agricole a donné lieu jeudi 8 juillet à une lourde condamnation : Terra Fecundis, entreprise espagnole qui faisait venir massivement, via l'Espagne, des ouvriers agricoles sud-américains dans l'Hexagone en contournant la directive européenne sur le travail détaché, s'est vu interdire, par le tribunal de Marseille, l'exercice de travail temporaire en France. Depuis 2008, elle a fait venir des milliers de travailleurs détachés d'Espagne pour les récoltes de fruits et légumes, en particulier dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. Rien que pour l'année 2020, cinq mille personnes avaient ainsi été conduites sur les exploitations françaises par cette entreprise de travail temporaire.

L'entreprise a été condamnée à 500.000 € d'amende, le maximum prévu par la loi. Les trois dirigeants de la société ont en outre été condamnés chacun à quatre ans de prison avec sursis et à 100.000 € d'amende. Ceci dit, c'est à comparer à son chiffre d'affaires en France, évalué à plus de 57 millions d'euros en 2018. Du sursis et des amendes faibles au regard des bénéficiaires... ça valait sans doute le coup... De plus, les 89 entreprises agricoles ayant eu recours aux services de Terra Fecundis qui avaient été auditionnées par les enquêteurs n'ont pas été poursuivies : elles échappent à toute condamnation. (Infos Médiapart 9.7.21). C'est une victoire, certes, mais toute relative. La Justice l'emportera lorsqu'un tel système esclavagiste pourra être très rapidement stoppé et les patrons voyous en prison.

INFOS INTERNATIONALES

Au large de Lampedusa, les garde-côtes libyens tirent à balles réelles sur une embarcation. À lire sur <https://clck.ru/VrkdF>. L'ONG Sea-Watch dénonce les actes dangereux de garde-côtes libyens. Elle a tourné des images aériennes de garde-côtes libyens tentant d'intercepter voire de percuter un bateau de migrants. Leur avion de reconnaissance montrent les impacts de deux tirs à la surface de l'eau, à deux ou trois mètres de la proue du bateau en bois bleu dans lequel se trouvaient une cinquantaine de personnes. À voir et à lire sur <https://is.gd/FSSRnq>.

Navires de sauvetage en mer méditerranée. MSF demande aux autorités italiennes de lever immédiatement l'ordre d'immobilisation du *Geo Barents*, son navire de recherche et de sauvetage en mer. Alors que des centaines de personnes continuent de mourir en mer Méditerranée centrale, les navires de sauvetage d'ONG sont à nouveau la cible d'un harcèlement administratif derrière lequel se dissimulent des motivations politiques. À lire sur le site de MSF : <https://is.gd/cQRq4u>.

SOS Méditerranée. Entre le 1er et le 5 juillet, l'ONG a porté secours à 572 hommes, femmes et enfants au cours de six opérations de sauvetage délicates. Toutes ces personnes ont été prises en charge à bord de l'*Ocean Viking*. SOS Méditerranée a appelé l'UE à garantir une solution pour un débarquement d'urgence dans un port sûr de ces exilé.e.s. La situation a empiré d'heure en heure à bord de l'*Ocean Viking*, où tous ces rescapé.e.s attendent depuis plusieurs jours qu'un port sûr soit désigné pour les débarquer. Après cinq demandes envoyées par les équipes de SOS M. aux autorités maritimes compétentes, le débarquement des 572 personnes secourues est, à cette heure, en cours à Augusta, en Sicile.

INFOS EUROPE

« **La libre circulation** ». L'Institut « Convergences Migrations » a publié un article très intéressant, « Nouvelles perspectives sur la libre circulation », qui pose de bonnes questions et donne des réponses : « la libre circulation a rapidement posé des questions plus complexes que ce que le terme de circulation semble indiquer. Les personnes qui circulent peuvent-elles aussi s'installer ? Avec quel statut dans le pays de résidence, qu'il s'agisse des prestations sociales (retraites, assurance santé) ou des droits socio-politiques ? La libre circulation concerne-t-elle uniquement les citoyen.ne.s des États membres ou bien également les étranger.e.s extra-européen.ne.s ? Comment articuler le contrôle des frontières externes de l'Europe avec la libre circulation ? ». À lire sur <https://clck.ru/Vun6o>.

456 « sans-papiers » en grève de la faim en Belgique : Depuis fin janvier, plusieurs centaines de sans-papiers occupent trois lieux de la ville de Bruxelles pour revendiquer leur régularisation. Faute de réponse de la part du gouvernement et en « ultime » recours, 456 personnes ont entamé une grève de la faim le 23 mai. Le 25 juin, ils étaient toujours 456. Il y avait eu une campagne de régularisation en 2009, mais finalement, sur les 40.000 demandes, à peine la moitié avait été effectivement régularisée. Pour avoir un titre de séjour, il faut un permis de travail qui doit être demandé par le patron. Le sort du travailleur immigré dépend donc totalement de celui-ci, l'obligeant à accepter n'importe quelle condition de travail pour pouvoir rester (Médiapart 28.06.21). On comprend qu'au gouvernement, certains ne veulent pas toucher à ce système si « rentable ». Irons-nous vers un nouveau mouvement européen des personnes en demande de régularisation ? Il faut l'espérer.

INFOS NATIONALES

Les associations craignent le retour des expulsions. La ministre du logement avait émis deux instructions : une qui annonçait le maintien du nombre de places d'hébergement jusqu'en mars 2022 (et non le maintien des personnes en hébergement jusqu'en 2022...) et l'instruction relative à la reprise des expulsions locatives qui préconise de prévoir un relogement ou à défaut un hébergement pour les personnes expulsées de leur logement (dont le nombre risque d'augmenter significativement en juillet et août...). Les associations actives sur ce terrain, craignent un retour à la situation d'avant la crise sanitaire : turn over des personnes sur les places d'hébergement d'urgence et non respect du principe de continuité de l'hébergement.

A compter du 1er juillet, pour que le renouvellement de l'accueil en hôtel puisse avoir lieu, les personnes doivent rappeler le 115 et avoir une demande d'insertion active dans le dispositif SIAO, ce qui exclut, de fait, les personnes « en situation administrative complexe », c'est-à-dire les « sans papier ». Pour le moment, nous ne voyons pas d'expulsion, mais la vigilance associative reste de mise.

Un fichier contre les MNA et au mépris de la loi. Instauré en 2019, Le projet de loi « protection des enfants » prévoit de le rendre obligatoires à tous les départements, ainsi que la transmission de données personnelles aux autorités préfectorales. On obligerait ainsi les départements à devenir « des supplétifs du Ministère de l'Intérieur ». Les associations y voient un « *outil de lutte contre l'immigration irrégulière* » (Médiapart 7.7.21).

Trois mois de prison ferme assortis de trois ans d'interdiction du territoire français. C'est la peine à laquelle a été condamné Monsieur S., 28 ans, ressortissant tunisien, pour avoir refusé un test PCR au centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes. Il avait déjà été placé plusieurs fois en garde à vue pour le même motif. Il n'était pas le seul, les cellules de garde à vue du commissariat du XII^e arrondissement de Paris étaient alors pleines de sans-papiers ayant refusé des tests PCR (Médiapart 7.7.21). Dans leur rapport d'activité pour l'année 2020 publié ce mardi 6 juillet, les associations de défense des droits des étrangers intervenant en CRA ont listé plusieurs histoires similaires.

Rapport national 2020 sur les centres et locaux de rétention : la rétention en période de Covid-19. Dans ce rapport, les associations Forum réfugiés-Cosi, France Terre d'Asile, Groupe SOS Solidarités – Assfam, La Cimade, et Solidarité Mayotte mettent en avant les problématiques habituelles rencontrées en rétention et exacerbées par la crise sanitaire. Publié le 6 juillet 2021, le rapport, qui embrasse la situation dans les CRA et LRA de métropole et d'outre-mer, offre deux angles d'approche : national et local. Malgré la crise sanitaire et les confinements, les centres de rétention administrative n'ont pas cessé de fonctionner en 2020, témoignant de la volonté de l'État de poursuivre la politique d'éloignement en privilégiant le recours à la rétention, y compris en contexte épidémique et en l'absence d'éloignement possible. A lire sur le site de La Cimade : <https://clck.ru/Vz2M5>.

Le rapport d'activité de l'Ofpra pour l'année 2020 est en ligne. Ce rapport dresse le bilan de la demande de protection internationale en France et de l'activité de l'Ofpra. À voir sur <https://clck.ru/VuEUZ>.

Les refus de titre de séjour en hausse de plus de 50% depuis octobre. Plus de 28.000 refus de demandes ou de renouvellement de titre de séjour ont été notifiés entre octobre 2020 et juin 2021. À lire dans « Le Figaro » : <https://is.gd/10s36V>

Travailleurs sans-papiers victimes d'accident du travail : quelles démarches effectuer ? *InfoMigrants* fait le point sur cette question : <https://is.gd/18C6dl>.

Le Conseil d'Etat retire trois pays africains de la controversée liste des pays « sûrs ». Le Bénin, le Sénégal et le Ghana ne feront désormais plus partie de la liste des pays d'immigration dits « sûrs » de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. À lire dans le journal « Le Monde » : <https://clck.ru/VsDwo>.

INFOS RÉGIONALES

La ligue des droits de l'homme a adressé une lettre ouverte au premier ministre au sujet dans le Briançonnais. À lire sur <https://is.gd/dAaSwf>.

Ex-policier de la PAF au tribunal correctionnel de Gap. Lundi 5 juillet, un fonctionnaire de la police aux frontières (Paf) à la retraite était convoqué devant le tribunal correctionnel pour avoir roulé sur le pied d'un manifestant en mai 2017 (voir ÉCH@ du RÉSEAU n°75). L'audience a été renvoyée : <https://cutt.ly/hmcVwnx>

INFOS MARSEILLE

« **Sang d'Encre** ». La revue (gratuite) a publié tout un répertoire de lieux ressources à Marseille, en santé, physique, psychique, de prévention (Mst, consommation de substances), avec ou sans papier, dans la rue, en hôpital, sur la durée ou en urgence. Pour se le procurer : 8 rue Vian (petite rue en haut de la rue des 3 mages, après le terrain de boule et avant la Plaine) Atelier 72.

« **L'Après M** ». Le conseil municipal de ce vendredi doit statuer sur l'avenir de l'Après M. La mairie de Marseille devrait se porter acquéreur de l'ancien McDo pour permettre à « L'après M » de perdurer et à l'entraide de continuer.

Asso soutien St Just ne sera pas en mesure d'assurer les permanences pendant l'été au local *Solidaires*. Elle espère pouvoir les reprendre au mois de septembre. Elle souhaite cependant proposer des cours de Français. Pour les situations urgentes de papiers (échéances d'audience, etc ...) elle essaiera de rencontrer les jeunes individuellement. Il faudra, alors, lui envoyer un mail avec les coordonnées du jeune.

Portes ouvertes à l'auberge marseillaise, vendredi 16 juillet de 18h à 21h. Le 8 mars derniers était ouvert grâce au soutien de la Ville de Marseille et de la Préfecture des Bouches du Rhône un lieu d'hébergement pour femmes et enfants dans l'auberge de jeunesse de Bonneveine temporairement fermée. 4 mois plus tard l'Auberge marseillaise accueille 32 femmes, 28 enfants et un lapin ! Une quinzaine de travailleurs se relaient jours et nuits pour faire vivre cette belle expérience collective. Au programme : un banquet partagé, une démonstration de capoeira, de la musique, des visites guidées par les femmes et les porteurs de projets, des discussions entre voisins.

A Voix Haute : Inscriptions pour la session 2021-2022 des cours de Français avec plusieurs ateliers : Français pour la vie courante (oral et/ou écrit) ; Français pour la vie parentale (oral et/ou écrit) ; ateliers créatifs pour améliorer sa pratique de la langue autrement (ateliers d'écriture/théâtre, chorale famille...). Sur Belsunce : **les 9 et 10 septembre**, journées continues de 09h30 à 12h et de 13h30 à 16h au local de l'association (50 rue Bernard du Bois). Sur St Mauront : **le 8 septembre** de 09h30 à 12h et de 13h30 à 16h au local du Pamplémousse enflammé (143 rue Felix Pyat, bat A6 13003).

LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

Une réunion sur le projet de la « Maison de l'Hospitalité » à Marseille s'est tenue mardi dernier. Nous étions une quinzaine de participants et avons reçu un membre de l'équipe de « *Marseille Solutions* » qui se propose d'accompagner le projet ; deux autres structures offrent également leur aide : « *Inter-Made* » et « *les juristes embarqués* ». Le choix reste à faire. En ce qui concerne l'appui d'autres associations, il a été rappelé que les associations qui portent le projet sont des associations militantes et que nous n'avons pas l'objectif de « *faire à la place* » des pouvoirs publics.

Le Réseau a participé à une réunion en visio-conférence sur l'hébergement citoyen organisée par la Fondation de France, sur le thème « *Comment recruter de nouveaux hébergeurs et comment garder ceux qu'on a (en leur évitant l'épuisement) ?* ». La réunion a été riche d'informations et d'expériences vécues par les participants, lesquels venaient de toute la France. De nombreuses idées ont émergées en ce qui concerne la recherche de nouveaux hébergeurs et pour faire en sorte qu'ils ne se découragent pas.